

ZOOM SUR LES BUDGETS 2015

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les différents comptes administratifs et comptes de gestions 2014 lors de sa séance du 31 mars 2015.

Les budgets communaux ont été votés lors de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2015 :

- Les deux budgets annexes communaux (régie des transports et régie d'assainissement) ont été adoptés, à l'unanimité (19 voix « pour »).
- Le budget principal de la commune a été adopté à 15 voix « pour » (liste « Pour Sauveterre ») et 4 « contre » (liste « Sauveterre pour tous »).

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a lui-même adopté ses budgets le 25 février 2015 :

- Le budget annexe RPA (Résidence Personnes Agées) a été adopté, à l'unanimité (11 voix « pour »).
- Le budget principal du CCAS a été adopté à 8 voix « pour » et 2 « contre » et 1 « abstention ».

Pour rappel, les comptes-rendus des conseils municipaux et les éditions de l'Echo des Cités sont en téléchargement sur le site internet communal et consultables en Mairie.

Le budget municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes (régie des transports et assainissement).

Le budget autonome du CCAS (Centre communal d'action sociale) se compose lui d'un budget principal et d'un budget annexe (pour la Résidence pour Personnes Agées).

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Compte Administratif (CA) marque la fin du cycle budgétaire de chaque année.

C'est un document qui compare les dépenses et recettes programmées dans le budget de l'année écoulée avec les opérations financières qui ont effectivement eu lieu.

Le Compte Administratif est le reflet de la réalité pour l'année écoulée.

Il présente donc les résultats du budget en question (avec éventuellement les «restes à réaliser», qui seront pris en compte l'année suivante).

UNE DIMINUTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Les efforts de gestion, et surtout d'investissement de la commune, sont d'autant plus importants que, en 2015, pour la 1ère année (après 7 années consécutives de stagnation : 2008-2014) et conformément à l'engagement électoral pris auprès des Sauveterriens en 2014, l'équipe municipale majoritaire a fait le choix d'amorcer une diminution des taux d'imposition communaux, pour ne pas peser sur le budget des ménages.

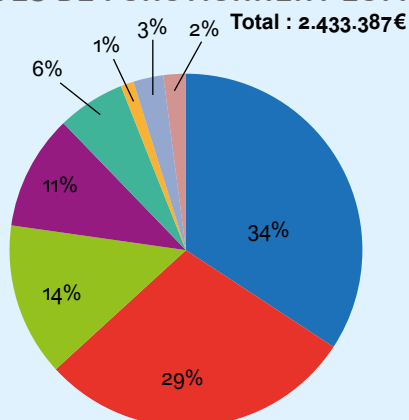
Le produit attendu, en 2015, au titre des trois taxes locales est de 555.661 €. Les recettes se maintiennent malgré la diminution des taux d'imposition, en raison du travail réalisé par la commission locale des impôts directs et de l'arrivée de nouveaux habitants (nouvelles maisons, travaux de rénovation...), ce qui a pour conséquence une augmentation des bases d'imposition.

Taux d'imposition des 3 taxes directes locales :

Imposition locale	TAUX (%)	
	2014	2015
Taxe d'habitation	11,12 %	11,10 %
Taxe foncière bâti	16,77 %	16,70 %
Taxe foncière non bâti	61,93 %	61,82 %

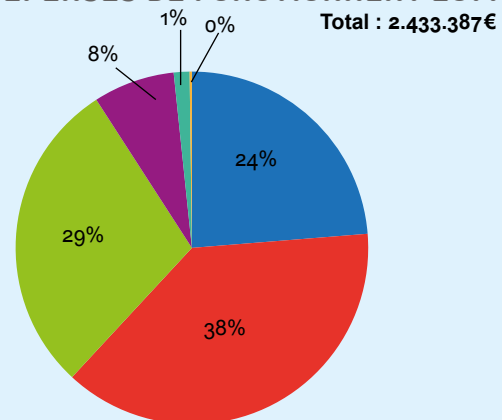
LE CA 2014 DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE GUYENNE (BUDGET PRINCIPAL) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014



Compensation Taxe Professionnelle.....	833.124€
Impôts locaux.....	704.859€
Dotations de l'État.....	341.755€
Participations (communes, CAF...)	150.928€
Remboursements atténuations charges....	150.928€
Autres produits et redevances.....	29.217€
Locations.....	67.014€
Produits exceptionnels.....	50.099€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014



Charges générales.....	577.304€
Frais de personnel.....	928.959€
Investissement (virement réalisé).....	705.218€
Participations.....	181.654€
Frais Financiers + intérêts emprunts.....	35.156€
Divers.....	5.097€

ZOOM SUR LES BUDGETS 2015

● UNE DIMINUTION SANS PRÉCÉDENT DES DOTATIONS DE L'ETAT

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est versée aux communes pour compenser le transfert de compétences assumées jusqu'alors par l'État ou ses services déconcentrés (par exemple : construction et entretien des écoles maternelles et primaires, attribution de crédits aux écoles pour l'achat de livres et de fournitures, gestion de l'état-civil, célébration des mariages, organisation des élections, délivrance

des passeports, instruction des permis de construire...).

Face à une baisse considérable et sans précédent des dotations de l'état sur les 3 prochaines années, nos collectivités (Commune, Communauté de Communes du Sauveterrois...) seront financièrement très impactées.

Les services fiscaux ont informé la commune au début du mois d'avril 2015 de

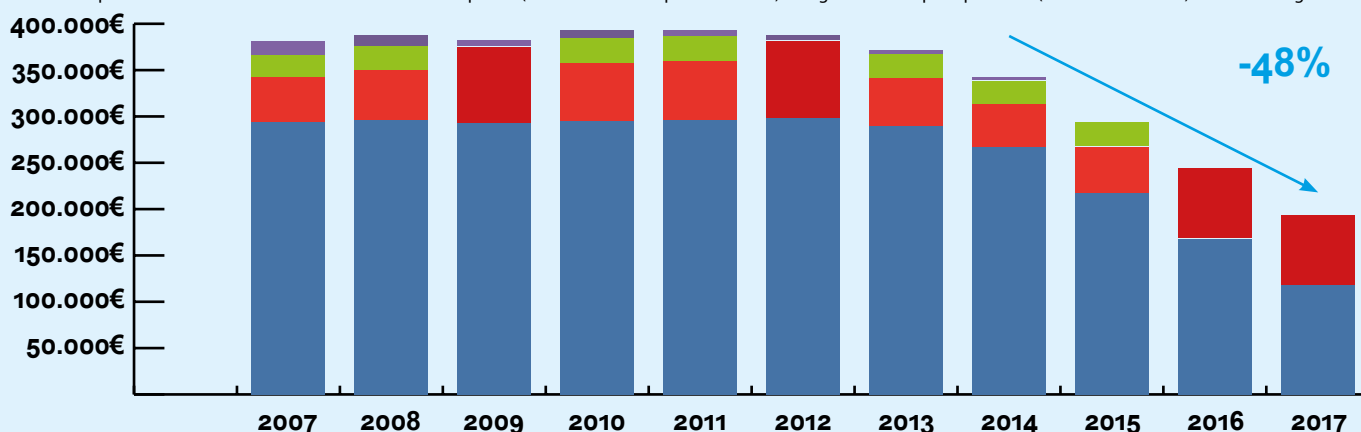
la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat pour les trois prochaines années (2015-2016-2017).

Cette diminution brutale d'environ 48% en 2017, par rapport à 2013 (dernière année de gel des taux d'imposition), équivaut à 411 000 € de dotations en moins cumulées, d'ici 2017, pour Sauveterre de Guyenne.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT (2007-2017) - COMMUNE DE SAUVETERRE

	DGF	DSR		Dotation nationale de péréquation	TOTAL
	Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire	"bourg centre"	"péréquation"		
2007	293 287 €	48 470 €	23 883 €	14 781 €	380 421 €
2008	296 388 €	53 464 €		11 669 €	387 128 €
2009	292 886 €		82 248 €	6 646 €	381 780 €
2010	294 453 €	62 127 €		8 906 €	392 948 €
2011	295 704 €	63 302 €		6 361 €	392 903 €
2012	298 299 €		83 297 €	5 725 €	387 321 €
2013	289 409 €	51 274 €		4 771 €	371 426 €
2014	267 165 €	46 147 €		3 181 €	341 755 €
2015	217 635 €	49 849 €		0 €	293 550 €
2016*	168 105 €		75 915 €	0 €	244 020 €
2017*	118 575 €		75 915 €	0 €	194 490 €

* Estimations pour 2016 et 2017 : baisse de - 49 530 € de DGF par an (même évolution que 2015/2014) & stagnation des «péréquations» (rurale et nationale) et «DSR bourg centre»



● DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- DES FRAIS DE PERSONNEL MAÎTRISÉS ET RATIONNALISÉS

Le budget prévisionnel 2015 comporte pour 1.031.100 € de « salaires ».

Ce poste budgétaire représente 49% des dépenses « réelles » de fonctionnement (hors reversement en section Investissement).

Cet élément fait partie d'un choix de Ressources Humaines depuis plusieurs années et doit être mis en relation avec les atténuations de charges (remboursements) qui y sont liées.

Pendant la crise économique la commune a choisi de jouer son rôle social en recrutant des personnes en contrats aidés par l'Etat (Contrat Unique d'Insertion).

Ces contrats bénéficient d'une aide de l'Etat qui vient en atténuation de charges. Les recettes sur la ligne en « atténuation de charges » représentent plus de 150.000 € par an. Certains agents en fin de contrat C.U.I. seront pérennisés dans leur emploi et recrutés par la commune en 2015.

Dans un souci d'économie et de réactivité, la commune a choisi de réaliser un certain nombre de travaux elle-même, elle s'est pour cela dotée de personnels qualifiés.

De ce fait, une partie des salaires (environ 50.000 € par an) rebasculent en investissement avec « les travaux en régie ».

Les dépenses de personnel augmentent également cette année en raison de choix gouvernementaux qui s'imposent à la collectivité :

- la revalorisation de l'indice majoré des agents titulaires de catégorie C (+ 5.000 €)
- la suppression du jour de carence dans la fonction publique territoriale
- la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (+ 50.000 €)

- UN SOUTIEN MAINTENU AUX ASSOCIATIONS LOCALES.

Une vie culturelle et sportive, riche et diversifiée, participe à l'animation de la ville dont elle est un élément de vitalité et de créativité.

Favoriser le « bien-vivre ensemble », pour tous les âges et toutes les envies, passe par de nombreuses initiatives, animations et activités, organisées par la commune et les associations du territoire.

Fête du Vin, fête médiévale, fête de la musique, salon du livre, spectacles des écoles, brocantes, concerts, pièces de théâtre, conférences du Samedi, rencontres sportives, quines, don du sang, téléthon, bourse aux vêtements, foire agricole, forum de l'emploi, etc...

autant de manifestations soutenues par les élus, le personnel communal avec l'aide des bénévoles qui animent et développent la vie locale, qu'elle soit sociale, culturelle ou sportive, par leur investissement personnel au service des autres ou de la commune.

Dans le cadre du soutien aux associations sauveterriennes, qui sont au cœur de la vie communale, la municipalité met à disposition des moyens techniques (centre de reprographie, salle de fêtes, mobilier, sonorisation, éclairage, scène extérieure etc..), des moyens humains (équipe municipale) et des moyens financiers (subventions).

Par ailleurs, les associations à but caritatif et de liens entre les générations, reçoivent une subvention du CCAS (Centre Communal d'Action Social).

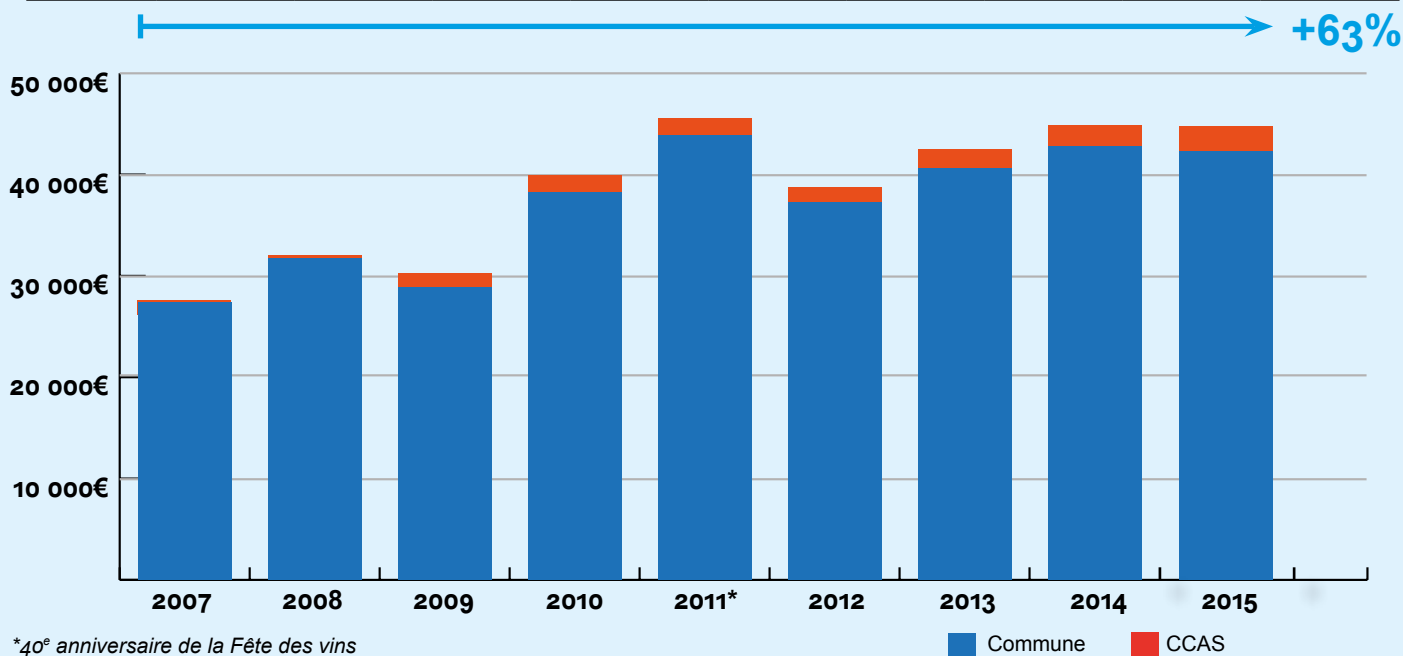
Pour l'année 2015, près de 45 000 € de subventions aux associations locales ont été budgétisés (commune et CCAS) pour soutenir cette dynamique.

Ce montant d'aide aux associations est identique à l'exercice 2014 et de + 63% par rapport à 2007.

Les associations et écoles peuvent également bénéficier, via une convention de mise à disposition, du bus communal – acheté en 2008- et du chauffeur pour faciliter les déplacements organisés dans le cadre de leurs activités.

ÉVOLUTION SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS (2007-2015)

	2007	2008	2009	2010	2011*	2012	2013	2014	2015
Commune	27 396,00 €	31 761,00 €	28 841,00 €	38 195,00 €	43 844,00 €	37 216,00 €	40 576,00 €	42 776,00 €	42 340,00 €
CCAS	150,00 €	150,00 €	1 400,00 €	1 715,00 €	1 745,00 €	1 530,00 €	1 925,00 €	2 125,00 €	2 425,00 €
Total	27 546,00 €	31 911,00 €	30 241,00 €	39 910,00 €	45 589,00 €	38 746,00 €	42 501,00 €	44 901,00 €	44 765,00 €
Évolution		+16%	-5%	+32%	+14%	-15%	+10%	+6%	+0%



● UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE

- LA COMMUNE MAÎTRISE SA DETTE...

Conformément aux engagements de l'équipe municipale majoritaire, le taux global d'endettement (tous les budgets rassemblés) de la commune a été maîtrisé depuis 2008.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la « dette d'investissement » de la commune a reculé

de plus de 26 %.

Elle est passée de 2,98 M€ à 2,19 M€.

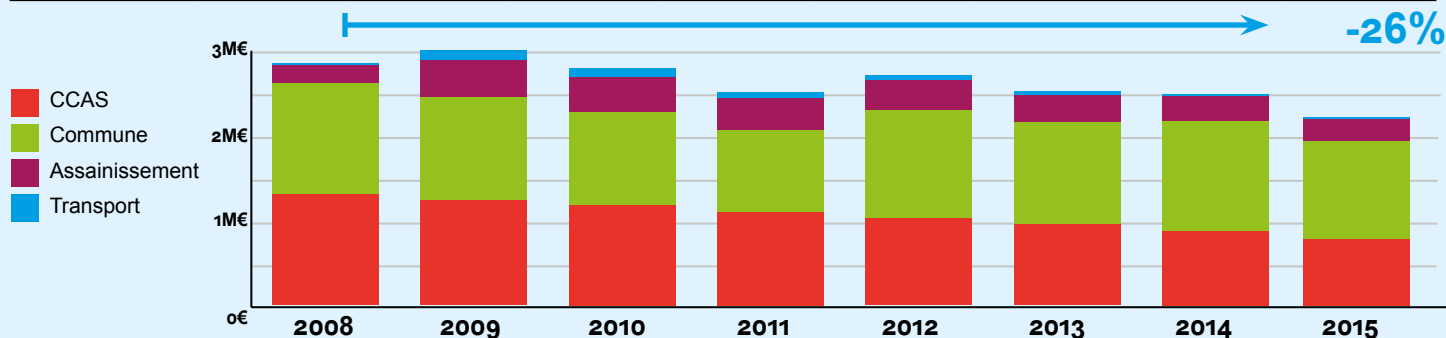
Dans le même temps la « dette de fonctionnement » a été diminuée de 300 000€. En 2014, la commune a réalisé un crédit de trésorerie en attendant de percevoir les subventions accordées pour

les opérations en cours de réalisation (église Notre-Dame, salle culturelle...).

La situation de la commune s'est donc globalement améliorée de plus de 1 million d'euros et cela sans augmenter les taux d'imposition.

DETTE EN CAPITAL (AU 1^{er} JANVIER)

	2008	2009	2010	2011*	2012	2013	2014	2015
CCAS	1 293 306,19 €	1 225 838,36 €	1 173 043,91 €	1 090 863,46 €	1 013 807,58 €	946 689,26 €	869 716,78 €	781 388,19 €
Commune	1 302 135,79 €	1 206 033,09 €	1 084 673,94 €	950 270,43 €	1 268 208,26 €	1 198 481,04 €	1 284 238,00 €	1 143 304,97 €
Assainissement	212 535,51 €	434 627,63 €	405 218,55 €	375 914,55 €	346 245,68 €	315 769,91 €	286 649,88 €	256 392,32 €
Transport		118 500,00 €	106 337,42 €	74 067,83 €	60 660,94 €	46 584,94 €	31 806,44 €	16 290,38 €
Total	2 807 977,49 €	2 984 999,08 €	2 769 273,82 €	2 491 116,27 €	2 688 922,46 €	2 507 525,15 €	2 472 411,10 €	2 197 375,86 €
Evolution		+6,3%	-7,23%	-10,04%	+7,94%	-6,75%	-1,4%	-11,12%



La capacité de désendettement de la commune (environ 4 ans) est très raisonnable et a été nettement améliorée ces dernières années en raison de l'augmentation importante de l'épargne nette de la commune. Cette épargne nette correspond à une part des recettes de fonctionnement qui est excédentaire (supérieure aux dépenses de fonctionnement) qui est donc « épargnée » afin de couvrir le remboursement de la dette et financer une partie des nouveaux investissements, c'est l'excédent de la section de fonctionnement.

En 2015, la commune souscrita de nouveaux emprunts :

- Un emprunt de 820 000 € maximum (il sera diminué du montant des subventions de l'Etat et du Département) est prévu pour financer les travaux de création du Cabinet Médical Communal (phases 1 et 2) rue du 8 mai 1945. Le financement du projet (emprunt et subventions) s'équilibrera sur 20 ans avec les loyers acquittés par les professionnels de santé. La totalité des locaux du cabinet médical communal restera la propriété de la commune de Sauveterre.
- La commune récupère la TVA deux ans plus tard. Aussi, un emprunt de 735 000 € sur 2 ans est prévu afin de compenser les recettes provenant du Fond de compensation de la TVA (FCTVA 2016 et 2017).
- Enfin, un emprunt d'équilibre de 191.000€ a été inscrit au budget 2015 pour financer les autres investissements en cours : création d'une bibliothèque-médiathèque (garage Chauvet – rue St Romain), atelier-garage municipal pour les services techniques, signalétique touristique, moulin des Aynes, cabane des chasseurs, acquisition d'un terrain pour l'extension future de la RPA (Pringis), travaux dans les églises (électrification des cloches)... Cette somme sera revue à la baisse lorsque nous recevrons les confirmations des subventions sollicitées (Etat, Conseil Régional, Département...) sur différents projets.

LES INVESTISSEMENTS 2015

Le montant des emprunts a diminué ce qui n'a pas empêché la commune de réaliser un effort d'investissement important.

La commune s'engage dans une politique d'investissement ambitieuse et volontaire pour l'année 2015 avec plus de 3 000 000 € budgétisés pour financer les projets suivants :

- la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) sur l'ensemble de nos bâtiments communaux,
- la Maison de la Culture/bibliothèque : transformation de l'immeuble (garage Chauvet) rue St Romain en bibliothèque-médiathèque, accessible pour les personnes à mobilité réduite,
- la construction d'un atelier-garage municipal pour les services techniques et la transformation des locaux actuel en zone de travail et locaux annexes (sanitaires, vestiaires...),
- la création d'un Cabinet médical communal en centre-ville (rue du 8 mai 1945),
- la reconstruction des tribunes et vestiaires du stade Jacques BARRIERE (au Closet),

- l'électrification des cloches des églises de St Romain de V. et de Puch,
- la poursuite de l'amélioration continue des conditions de vie et d'enseignement dans les écoles communales : remplacement de menuiseries et du bardage bois de l'école maternelle (façade ouest), mobilier (école élémentaire)...,
- l'étude sur le raccordement du village de «Roussillon» en réseau d'assainissement collectif, afin de protéger la Fontasse des rejets d'eaux usées,
- la réalisation d'une extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de La Ribeu » (Saint Romain de V.),
- la réalisation d'importants travaux sur la station d'épuration : télésurveillance, traitement du phosphore, réparation du matériel...,
- le programme des travaux de voirie,
- la restauration du fût du Moulin des Aynes et la création d'un local pour l'association de chasse,
- l'acquisition du terrain et de la maison Meyran à Pringis pour l'extension future de la Résidence Personnes Agées de Pringis,

BILAN :

Malgré le contexte économique de crise, qui se traduit par une très importante diminution des dotations de l'Etat et des soutiens financiers de nos partenaires traditionnels (Département, Conseil Régional...), la politique d'investissement de la commune reste ambitieuse et les deux engagements pris en 2008 et 2014 auprès des Sauveterriens ont été tenus : pas de hausse des taux d'imposition entre sur la période 2008-2014 et amorce de la baisse dès 2015, et pas de hausse de la dette consolidée de la commune.

L'ensemble des projets communaux se font en respectant ces critères .

● USTOM



- COLLECTE DU VERRE

Depuis le mois de mars dernier, les équipes de l'Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères (USTOM) ont cessé de façon définitive la collecte du verre en porte à porte et vous proposent d'utiliser les bornes d'apport volontaire réparties sur votre commune.

Comme vous le savez, cette décision est apparue indispensable au regard du nécessaire rééquilibrage budgétaire. Le verre collecté en apport volontaire coûte trois fois moins cher qu'en porte à porte et se trouve être de bien meilleure qualité. Ce changement est l'occasion pour tous de prendre conscience de l'efficacité de la collecte collective. Il s'agit d'une initiative qui occasionnera pour vous quelques efforts complémentaires, mais utiles au recyclage du verre et à la collectivité.

Nous voulions également vous féliciter pour votre engagement qui ne cesse d'augmenter chaque année. Continuons dans ce sens pour 2015 !

- CHANGEMENT D'ADRESSE

Lorsque vous emménagez ou lorsque vous déménagez: il est nécessaire de prévenir l'USTOM au travers de la Mairie.

Ceci doit être fait systématiquement de la même manière que pour l'eau, le gaz ou l'électricité.

Il vous suffit de passer à l'accueil de la Mairie afin de remplir les documents prévus à cet effet.

Attention: il est indispensable de préciser votre nom, prénom et adresse complète.

Dans le cas contraire, l'USTOM ne pourra pas faire le rapprochement entre votre poubelle identifiée par un code barre et votre compte. Votre poubelle ne sera donc pas relevée.

De plus, si vous remarquez un manquement particulier des services de ramassage, vous pouvez le signaler à la Mairie en vous faisant connaître, sur un formulaire de déclaration d'incident.

Le délégué de votre commune prendra contact avec les services de l'USTOM afin de régler le litige en question et vous informera.

A l'occasion de la fête des mères, l'équipe municipale vous convie au vin d'honneur qui sera servi le dimanche 31 mai 2015 à 11h30 sous la Halle.

A l'issue de cette cérémonie, une rose sera offerte à toutes les mamans - Apéritif & animation musicale.

● CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2015



A l'occasion du 70ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, la commune de Sauveterre-de-Guyenne et l'UNC vous invitent aux commémorations qui se dérouleront en début de soirée selon le programme ci-dessous :

Cet anniversaire sera l'occasion d'honorer la mémoire des morts et disparus au Champs d'Honneur pour la France. Les cérémonies se dérouleront avec un dépôt de gerbes aux 4 Monuments aux Morts de la commune :

- 17h00 : Monument aux Morts de Puch,
- 17h15 : Monument aux Morts de Saint-Léger-de-Vignague
- 17h30 : Monument aux Morts de Saint-Romain-de-Vignague,
- 18h00: Office Religieux à l'église Notre Dame de Sauveterre-de-Guyenne en mémoire des enfants de Sauveterre, Le Puch, St-Romain-de-Vignague et St-Léger-de-Vignague, morts pour la France
- 18h45 : Monument aux Morts de Sauveterre-de-Guyenne; dépôt de bouquets de fleurs par les enfants des écoles ; lecture du Discours de Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire ; Remise de décorations ; Remise officielle du drapeau OPEX

La cérémonie sera suivie d'un Vin d'honneur offert par la Municipalité de Sauveterre-de-Guyenne sous la Halle, Discours de Monsieur le Maire et de Monsieur le Président de l'UNC.

● FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

L'accueil administratif de la mairie de Sauveterre de Guyenne sera exceptionnellement fermé les samedis 2 et 9 mai 2015 en raison des ponts du 1^{er} et 8 mai 2015.

● 31 MAI : FÊTE DES MÈRES



● 50 ANS DE LA FUSION DE PUCH, ST ROMAIN ET S^t LÉGER DE VIGNAGUE ET SAUVETERRE DE GUYENNE



Premier conseil municipal issu de la fusion

En 1965, naissait de la fusion de quatre communes :

- Le Puch
- Saint-Romain-de-Vignague
- Saint-Léger-de-Vignague
- Sauveterre-de-Guyenne

« le grand Sauveterre » que l'on connaît aujourd'hui.

Vous trouverez sur le site Internet communal les grandes étapes de l'évènement : les délibérations de chaque commune et l'arrêté préfectoral officialisant la fusion au 1^{er} mai 1965.

La mise en place du premier Conseil Municipal issu de la fusion a eu lieu le 4 juin 1965.

En souvenir de ceux qui ont mené ce grand débat, le Conseil Municipal actuel se réunira le 4 juin 2015 à 18h00 à la Mairie et invite l'ensemble des habitants à se joindre à eux.

Un apéritif clôturera cet hommage.

Les amis de la Bastide ont édité un

livret intitulé « Sauveterre de Guyenne – Histoire d'une fusion » qui retrace et illustre les grands moments de la fusion.

Ce livret est disponible et consultable en Mairie.

N'hésitez pas à indiquer au secrétariat si vous souhaitez disposer d'un exemplaire.

Afin de faire revivre les bourgs de Puch et de Saint-Romain-de-Vignague, le Conseil Municipal a voté à la majorité l'électrification des cloches des églises de Puch et de Saint-Romain qui pourront de nouveau sonner comme les cloches de Saint Léger de Vignague et de Sauveterre-de-Guyenne.

Les quatre cloches sonneront à l'unisson à partir du 1er mai 2015, date anniversaire de la fusion administrative des 4 communes.

Entendre de nouveau sonner l'heure par les cloches de nos 4 communes, voilà une façon de fêter le cinquantenaire de la fusion !

● PROLONGATION : DISTRIBUTION GRATUITES DE KITS HYDRO-ÉCONOME



Venez avec votre dernière facture d'eau

La commune de Sauveterre de Guyenne prolonge l'opération de distribution gratuite de kits hydro-économique « MAC EAU ».

Pour récupérer votre kit, il est nécessaire de vous présenter à la mairie de Sauveterre de Guyenne muni de votre dernière facture d'eau.

Pour tout renseignement : 05.56.71.50.43.

● COURSE CYCLISTE : 27^e TOUR DES ECUREUILS



Le 27^e Tour des Ecoreuils se déroulera, au mois de mai 2015.

La commune de Sauveterre de Guyenne accueillera cette compétition le samedi 23 mai prochain.

Les équipes régionales de cyclisme seront soumises à rude concurrence avec des équipes plus lointaines, attirées par la renommée de l'organisation.

● LOGEMENTS A LOUER : RÉSIDENCE PRINGIS - RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES



Les personnes intéressées par un logement à la Résidence pour Personnes Agée (RPA) Pringis peuvent prendre contact avec les services de la mairie au 05.56.71.50.43 pour établir une demande de logement.

Chaque logement se compose d'une entrée, d'un séjour, d'un coin chambre, d'une salle de douche, d'une cuisine et d'un cellier à l'extérieur du logement.

Le loyer mensuel est de 410.00 € + 6.70 € de taxes.

Un dossier APL peut être établi par la mairie à l'entrée dans le logement.

LES MARDIS EN BASTIDE 2015



« Mardis en Bastide » et « Soirées en Bastide » à Sauveterre de Guyenne. Pour la deuxième année consécutive, la Mairie et l'Office du Tourisme communiquent pendant tout l'été sur les « Mardis en Bastide » en proposant aux visiteurs des animations spécifiques pendant et après le marché (dégustation de vins, visite de la ville, jeu de piste pour les enfants, etc.).

Pour aller encore plus loin, les mardis 9 juin, 7 juillet, 18 août et 8 septembre, c'est dégustation de vins et jeux médiévaux à partir de 17h00 et dîner en Bastide à partir de 19h00 sur la place centrale carrée ou sous les couverts en fonction de la météo, avec un collectif de producteurs locaux qui proposeront le meilleur de leurs produits – Convivialité, partage et chansons populaires, pour animer l'été en Bastide à Sauveterre de Guyenne.

KERMESSES DES ECOLES



• L'école maternelle vous donne rendez-vous le 20 juin 2015 et vous proposera un spectacle réalisé par les élèves encadrés par les enseignants. Puis viendra le temps des jeux, stands tenus par les parents volontaires.

Si vous souhaitez vous impliquer dans ces temps forts des écoles, n'hésitez pas à contacter la directrice de l'école maternelle ou le directeur de l'école élémentaire.

• La kermesse de l'école élémentaire aura lieu le 26 juin sur le thème « les 4 éléments ». En soirée, les élèves et les enseignants présenteront leur spectacle pour la plus grande joie de tous à la salle culturelle de l'esplanade Bonard. Un repas sera proposé également sur place.

AGENDA

» MAI 2015

- 08/05 70^e anniversaire des commémorations du 8 mai 1945 (voir page 5)
- 08/05 Concours Pétanque (voir page 8)
- 10/05 Yoga (voir page 8)
- 14/05 Tournoi foot U6-U11 (voir page 8)
- 15/05 AG de l'AS Sauveterre (voir page 8)
- 23/05 Tour des écureuils (voir page 8)
- 30/05 Marché nocturne à la Cave (voir page 8)
- 31/05 Fête des mères (voir page 5)

» JUIN 2015

- 04/06 Conseil Municipal « 50 ans de la fusion » (voir page 6)
- 06/06 Tournoi foot U13-U15 (voir page 8)
- 09/06 Soirée en Bastide (voir page 7)
(dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
- 13/06 Fête de la musique à Sauveterre (voir page 8)
- 19/06 Fête des TAP
- 20/06 Kermesse de l'école maternelle (voir page 7)
- 20/06 « Clément V et les châteaux Clémentins »
Conférence par Jean-Luc HARRIBEY,
Architecte DPLG et Président d'Adichats
à 16h à la Mairie (salle Sottrum)
- 24/06 Collecte de sang EFS
de 16h à 19h à la Salle des Fêtes rue S^t Romain
- 26/06 Kermesse école élémentaire (voir page 7)
- 27/06 Fête du foot (voir page 8)

» JUILLET 2015

- 07/07 Soirée en Bastide (voir page 7)
(dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
- 14/07 Fête nationale
- 24, 25 et 26/07
Sauveterre fête ses vins 2015 (voir page 8)

» AOÛT 2015

- du 06 au 12/08
Voyage à Sottrum (comité de jumelage)
- 15/08 Soirée Médiévale
- 18/08 Dîner en Bastide (voir page 7)
(dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)

» SEPTEMBRE 2015

- 08/09 Soirée en Bastide (voir page 7)
(dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
- 11, 12 et 13/09
Festival « Ouvre la voix » 2015

Les actualités sont mises à jour au fil de l'eau sur la rubrique « AGENDA » du site internet communal www.sauveterre-de-guyenne.eu

● PÉTANQUE

La Pétanque dorée organise le 8 mai prochain son traditionnel concours de pétanque au boulo-drome esplanade Bonard.

- Le matin à partir de 9h00 : Tête à Tête
 - L'après-midi à partir de 14h30 : Doublette
- Restauration et buvette sur place

● YOGA : UN TEMPS POUR SOI

L'association de YOGA SHANTALAVIE, vous propose une matinée, le 10 Mai de 9h15 à 12h15, dans la très conviviale salle des fêtes de SAUVETERRE.

Ce sera l'occasion de prendre un temps pour remettre votre corps en mouvement, vous écouter, vous relaxer, partager un moment chaleureux et vrai, grâce aux techniques vivifiantes du Kundalini yoga.

Merci de téléphoner pour vous inscrire au 0556234265

● AS SAUVETERRE



L'AS Football vous invite à son Assemblée Générale qui se déroulera le 15 mai 2015 à 20h30 à la Salle des Fêtes rue Saint Romain.

Les joueurs de football vous donnent rendez-vous pour des tournois de foot aussi disputés les uns que les autres les :

- 14 mai à partir de 9h,
Stade Bazzani – esplanade Bonard
Tournoi U6 à U11
- 6 juin à partir de 9h,
Stade Bazzani – esplanade Bonard
Tournoi U13 à U15

Restauration – Buvette sur place

La saison se terminera au Stade Barrière le samedi 27 juin avec la fête du football.

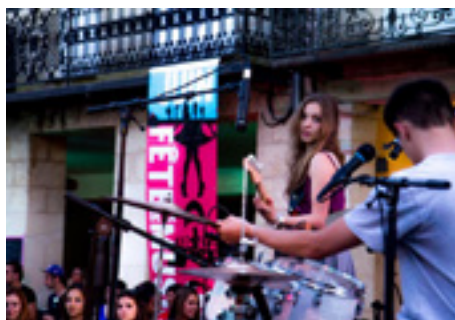
À travers un programme d'animations très diversifié, le ballon rond tiendra bien évidemment une place de choix :

- matchs pour les footballeurs en herbe
- match entre seniors
- ...

La journée se clôturera avec un repas buffet campagnard.

Inscription : Sylvie Panchout 06.88.39.12.31

● MUSIQUE EN BASTIDE FÊTE LA MUSIQUE - 3^e ÉDITION



L'école de musique de Sauveterre organise le 13 juin la fête de la musique 2015 pour fêter l'arrivée de l'été.

À partir de 18h30 jusqu'à 1h30 du matin, venez découvrir de nombreux groupes de musique locaux, régionaux et internationaux (le groupe Island Club de Londres) en concert gratuit zone Bonard.

Restauration sur place - 10 €/pers

● 30 MAI : MARCHÉ GOURMAND CAVE COOPERATIVE

La Cave coopérative viti-vinicole Sauveterre-Blasimon organise le samedi 30 mai un marché gourmand devant l'espace de vente de la cave.

Des portes ouvertes des chais seront proposées à partir de 18 heures avec des dégustations des vins de la cave.

Sur place, vous retrouverez un marché de différents producteurs : éleveurs de bœuf, canard, fromage de chèvre, huîtres, escargots, miel, fraises, pain, pâtisseries...

Les visiteurs pourront ainsi faire leur marché et déguster sur place ce qu'ils ont achetés tout en profitant d'une représentation théâtrale de la pièce «Jouvence» ainsi que d'un spectacle «Disco».

Renseignements : 05.56.61.55.21 / <http://www.cavesauveterre-blasimon.fr>



● SAUVETERRE FÊTE SES VINS



- ÉDITION 2015

Le Comité d'Animations Culturelles prépare la prochaine Fête des Vins de Sauveterre de Guyenne qui aura lieu les vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 juillet 2015.

Le programme est diffusé sur Facebook : «comité d'Animations Culturelles» ou «Sauveterre fête ses vins 2015». Il sera communiqué dans la presse à partir du mois de juin et sur Le Magazine du CAC début juillet.

Il y aura un vendredi très rock, un samedi «jazzi» très dansant et un dimanche cabaret. Des animations et des spectacles pour tous, des repas traditionnels et les bons vins de nos viticulteurs!

Si vous êtes intéressés pour y participer en tant que bénévole, merci de laisser vos coordonnées à la Mairie ou de les envoyer par mail à sauts@orange.fr.

- COMITÉ D'ACTIONS CULTURELLES

La prochaine réunion du CAC aura lieu le jeudi 07 mai 2015 à 20h30 à la Mairie de Sauveterre, tout le monde peut y participer.

- ÉDITION 2016

À l'occasion des 45 ans de la Fête des Vins de Sauveterre, le CAC projette de faire une exposition-photos des premières fêtes auxquelles vous avez peut-être participé.

Nous souhaitons créer une banque de photos souvenirs et faire plusieurs albums qui seront disponibles en 2016.

Si vous possédez des photos des premières années de la Fête des Vins, de 1971 à ces dernières années, merci de les amener à la Mairie pour les scanner ou de prendre contact avec Laurent Sauts au 06 07 12 87 88 ou par mail sauts@orange.fr